

UN PSEUDO « PLAN LICENCE » NON CONCERTÉ, SANS EMPLOIS

La Ministre V. Péresse vient d'annoncer les mesures du « Plan licence », sans réelle concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire, ni avec les organisations syndicales des personnels enseignants, en ignorant le CNESER. Elle réagit à contretemps à l'exigence d'un collectif budgétaire pour la réussite en licence portée par le SNESUP à la rentrée 2007. Ce refus de nous entendre en juillet sur cette question porte déjà un lourd préjudice aux nouveaux bacheliers.

La Ministre essaie de présenter son objectif comme très ambitieux : « diviser par deux et en cinq ans le taux d'échec à l'université », en utilisant pour sa démonstration des chiffres fallacieux qui dévalorisent le travail actuel des universitaires. Depuis de nombreuses années, le SNESUP exige cette véritable priorité. Il formule des propositions à ce sujet, en cohérence avec l'objectif d'élévation générale des qualifications et de 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de niveau licence. Si la ministre annonce une augmentation sur cinq ans du budget de 500 M€ à 714 M€, elle n'annonce aujourd'hui aucune création d'emploi statutaire.

Parmi les mesures annoncées, la transformation de la licence. Si la conception de la première année développée par la ministre reste floue, on peut craindre le développement de première année de propédeutique. Or, nombre d'étudiants qui viennent à l'Université cherchent autre chose qu'une super-terminale. De plus, une telle année pourrait être utilisée pour mettre en place un processus de sélection. L'entrée dans les études universitaires suppose une rupture scientifiquement et pédagogiquement progressive avec les contenus et les méthodes du lycée. Un modèle unique de première année universitaire n'est pas le moyen de faire réussir plus d'étudiants. Le SNESUP a défendu des projets bi-disciplinaires et pluridisciplinaires. Quant aux seconde et troisième années, au cours desquelles la spécialisation disciplinaire se ferait, elles seraient aussi l'occasion d'une découverte du monde professionnel et d'un stage validé dans le cursus pour tous les étudiants. Mais la question des lieux, du contenu des stages et de leur encadrement est entière. L'introduction de ces nouveaux enseignements permettant à l'étudiant de préciser son projet professionnel ne doit pas se faire en appauvrissant des contenus (disciplinaires ou pluridisciplinaires) des formations. Pour la mise en œuvre de cette nouvelle licence, est proposé un Cahier des Charges National, qui a déjà été anticipé par une circulaire de la DGES dans le cadre de la contractualisation de la vague B et qui permettra le pilotage par le Ministère.

Certaines des mesures pédagogiques présentées étaient proposées depuis plusieurs années par le Comité de suivi Licence (enseignant référent, travail en petits groupes, tutorat), et nous y avons contribué. La Ministre annonce 5 heures hebdomadaires supplémentaires en moyenne par étudiant. C'est reconnaître que la mise en place du LMD, avec une volonté de baisse des dépenses, avait considérablement

diminué les horaires de formation en licence. Mais les moyens supplémentaires du budget 2008 (27,4 M€) représentent moins de 30€ par étudiant, c'est-à-dire à peine une heure de TD ! Et les tuteurs ou les moniteurs ne peuvent faire un travail réellement utile que s'ils sont encadrés par des personnels titulaires. Nous ne pouvons accepter que soit appliqué aux universitaires le « travailler plus pour gagner plus » sous forme d'« heures complémentaires d'enseignement ». C'est contradictoire avec l'exigence d'une activité de recherche soutenue ! Et cette proposition ignore la surcharge de travail actuelle des personnels. Par ailleurs, l'on reviendrait à des « primes pédagogiques » pour les enseignants coordonnateurs (3 M€ soit un montant de 2000 € pour les personnels concernés). Cela n'est pas non plus la revalorisation des carrières et des salaires nécessaire pour tous.

D'autres mesures concernent l'orientation. Mais, la ministre n'invente rien en proposant que l'université aille davantage à la rencontre des bacheliers. C'est une pratique existant depuis de nombreuses années, mais qui se heurte encore à l'absence de moyens en personnels qualifiés (co-psy par exemple) et à l'absence de prise en compte de ces activités dans le service des enseignants. Quant à la ré-orientation au cours de la première année, elle a jusqu'ici fait preuve de son inefficacité, les étudiants ne souhaitant pas changer si rapidement d'orientation et l'organisation de l'année universitaire étant différente d'une université à l'autre, d'un domaine à l'autre.

Enfin, la Ministre propose d'accorder la priorité aux bacheliers technologiques en IUT et professionnels en BTS, ce qui passerait pour les IUT par une incitation financière. Pour le SNESUP, cela ne saurait se traduire pour les étudiants de baccalauréats technologiques par une orientation obligatoire vers des filières courtes et le refus de construire dès la licence des parcours de la réussite pour ces étudiants leur permettant la poursuite en Master. Cela ne saurait se traduire par une limitation de l'accueil des bacheliers généraux en IUT, sauf à augmenter la part d'orientation par défaut en licence.

Ce dont les étudiants ont besoin pour réussir dès la première année de Licence, c'est d'un enseignement en plus petits groupes, avec des enseignants qualifiés pouvant mettre en place de nouvelles méthodes pédagogiques. Cela nécessite donc des recrutements et une augmentation du budget consacré aux activités pédagogiques. Cela nécessite donc des actions de formation initiale et continue des personnels, et notamment de formation pédagogique des enseignants.

La bataille du SNESUP pour la réussite des étudiants s'inscrit totalement dans le mouvement amorcé contre une conception technocratique, autocratique et concurrentielle des établissements d'enseignement supérieur. Modifier et réorienter le budget, abroger et, dans un premier temps, suspendre la loi LRU, c'est indispensable pour les missions de recherche et de formation.